



Le Journal du Parlement

DOSSIERS ETUDE ET PROSPECTIVE

Handicap

- *Education et Scolarisation*
- *Handicap, Emploi et Formation*
- *Handicap et Accessibilité*
- *Politique sociale et de Santé*



La solidarité au service de la performance

La solidarité suppose la confiance et se manifeste par un esprit d'équipe entre les personnes et les services. Elle reflète également la nature de nos activités."
Jean-Charles Grollemund, Directeur Général du groupe IRCEM.

Le Groupe IRCEM, 3 institutions au service des emplois de la famille et des services à la personne

IRCEM Retraite, créée en 1973, gère la retraite complémentaire des salariés employés au service de particuliers et de familles. Cette institution est fédérée par la Fédération Agirc-Arrco. IRCEM Prévoyance propose des garanties de prévoyance collective. Elle garantit le maintien de salaire en cas d'arrêt de travail pour maladie ou accident dans le cadre de la convention collective des salariés du particulier employeur et celle des assistants maternels du particulier employeur. Enfin IRCEM Mutuelle, créée en 2001, propose des garanties individuelles spécialement étudiées pour les employés de la famille, en activité ou à la retraite, ainsi qu'à leurs employeurs.

IRCEM Prévoyance, une institution qui répond aux nouvelles règles communautaires

En 1994 avec la création d'IRCEM Prévoyance, le groupe IRCEM prend la dimension d'un groupe national de protection sociale. En 2012, la réforme Solvency II va véritablement modifier l'environnement. Elle se définit par 3 piliers : le premier porte sur les exigences quantitatives. Le capital de solvabilité requis (SCR), couvre tous les risques quantifiables d'un assureur et prend en considération l'ensemble des techniques de réduction des risques. En participant au questionnaire QIS4 de l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles, le Groupe IRCEM a pu déterminer le niveau de couverture de son capital de solvabilité.

Le second pilier est lié aux exigences qualitatives applicables aux entreprises, notamment en matière

de gestion des risques et de supervision. Le Groupe IRCEM a fait établir un audit par un cabinet extérieur pour déterminer son plan d'actions permettant de préparer l'échéance 2012 en toute sérénité.

Enfin, la réforme Solvency II fait état des informations à fournir aux autorités de supervision et au public. Les entreprises devront publier certaines informations, créant ainsi une discipline de marché bénéfique à la stabilité des acteurs d'assurance. Pour y répondre, le Groupe IRCEM a décidé d'augmenter la fréquence d'édition de ses magazines destinés à ses clients.

Un secteur sensible à l'évolution de la population

Depuis 2005, le secteur des emplois de la famille et des services à la personne se développe de manière accélérée. Il représente une masse salariale de près de 9 milliards d'euros et compte 1 500 000 salariés et 3 500 000 particuliers.



Ce secteur est très sensible à l'évolution de la population : l'augmentation du nombre de personnes dépendantes et des enfants en bas âge entraîne une évolution plus que proportionnelle des services à la personne. C'est pourquoi le vieillissement de la population, le dynamisme de la natalité et le taux d'activité croissant des femmes participent fortement au développement du secteur des services à la personne.



L'environnement sociodémographique n'est pas l'unique facteur : l'environnement économique est lui aussi influent sur le secteur.

Les raisons du dynamisme de l'emploi direct

L'emploi direct a comme principale caractéristique d'être extrêmement souple. Les salariés de particuliers employeurs sont présents sur tout le territoire et viennent en aide à tous, quels que soient le profil, le niveau de revenus, l'âge.

La seconde force de l'emploi direct repose sur la qualité du service rendu : la grande importance accordée à la confiance explique que le choix d'un salarié se fait principalement sur recommandation d'amis, de proches ou de voisins.

Un Groupe Entreprenant et Apprenant à réseau étendu

Le Groupe IRCEM est indépendant, mais n'est pas isolé : il pratique et développe des synergies avec ses partenaires dont l'Acoss, qui procède à l'appel et au recouvrement des cotisations depuis la création de l'IRCEM en 1973.

En 2007, un protocole d'entente stratégique avec le Groupe Malakoff-Médéric a été signé. Cet engagement porte sur une mise en commun des moyens informatiques et de la gestion financière.

En novembre 2008, le salon des services à la personne qui s'est tenu Porte de Versailles à Paris, fut l'occasion choisie pour lancer le bus IRCEM, outil d'information de proximité destiné à aller au devant des clients du Groupe IRCEM. Ce bus permet d'informer les salariés et les employeurs sur leurs obligations et leurs droits en matière de protection sociale mais aussi de promouvoir le site Internet www.ircem.com, portail communautaire mis à disposition des différents acteurs des services à la personne.

L'aménagement du véhicule permet aux adhérents du Groupe IRCEM de se familiariser avec l'utilisation des outils multimédias et d'accéder aux nouvelles technologies. A l'intérieur du bus, des mini conférences sont organisées pour que les clients du Groupe IRCEM acquièrent des savoir-faire en vue de professionnaliser leurs actions et d'accroître leurs compétences. Cette démarche incite à suivre des formations diplômantes ou non. Cet axe est en cours de réflexion avec l'IFE - Institut Fepem des Emplois de la Famille.

Quatre valeurs : Ambition, Performance, Respect & Solidarité

Groupe de protection sociale, à gestion paritaire et à but non lucratif, sa compétence est professionnelle et nationale. Le Groupe IRCEM a une forte **ambition** d'être au service de tous les emplois de la famille. Il entend d'ailleurs consolider et développer sa place de leader en anticipant, accompagnant et initiant les évolutions de son secteur économique et social. Ses ambitions reposent sur la **performance** du groupe. Etre performant, c'est satisfaire les attentes de ses clients, partenaires, collègues, internes et externes, en termes de qualité de service, de délai, de coût, dans le plus grand respect des règles et principes.

Le **respect** est un droit et un devoir vis-à-vis des clients. Prohibant toute discrimination, il s'exprime par l'écoute, la courtoisie, et le traitement équitable de chacun.

Enfin la **solidarité** tient une place immense au sein du Groupe IRCEM. Chaque membre du groupe est le maillon d'une chaîne au service du client. La **solidarité** suppose la confiance et se manifeste par un esprit d'équipe entre les personnes et les services ; elle incite à penser et à agir ensemble. Elle reflète également la nature des activités du Groupe IRCEM : solidarité entre les générations pour le financement des retraites, solidarité entre institutions de retraite par la compensation inter caisses, solidarité entre nos clients dans le cadre des principes de l'assurance mutuelle et de la prévoyance, solidarité entre groupes par le développement de synergies partenariales. ■